



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

## Dossier de presse

# **N.O.I.S.E. Festival à Laon-Couvron : les services de l'Etat se mobilisent**

Du vendredi 29 avril au lundi 2 mai, la base militaire de Laon-Couvron sera le théâtre du N.O.I.S.E. Festival, organisé par l'association Noise.

Pendant trois jours, 25 000 personnes environ seront attendues sur ce terrain militaire.

Un événement exceptionnel qui suppose un dispositif de sécurité adapté. Sous l'autorité de Pierre Bayle, préfet de l'Aisne, les services de l'Etat se mobilisent pour permettre le bon déroulement de cette fête et assurer la sécurité des festivaliers et des riverains.

**P. 2 La base militaire de Laon-Couvron, site du N.O.I.S.E. Festival**

**P. 3 Organisation**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

Bureau de la communication interministérielle - Cabinet - Préfecture de l'Aisne -  
2 rue Paul Doumer 02010 Laon Cedex  
Contacts 03.23.21.82.15 ou [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

# La base militaire de Laon-Couvron, site du N.O.I.S.E. Festival

Créée en 1953 par les Américains et restituée à l'armée française en 1967, la base de Laon-Couvron accueille les hommes du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie de marine.



# Organisation

Sous l'autorité de Pierre Bayle, préfet de l'Aisne, les services de l'Etat s'organisent pour faciliter l'accès des festivaliers, assurer la sécurité des participants et des populations riveraines et prévenir tout trouble à l'ordre public.

**Quatre grands pôles ont ainsi été définis :**

- Le pôle « **coordination générale** » sera chargé du pilotage et du suivi de l'ensemble du dispositif, de l'organisation de la chaîne de commandement, de la vérification de la bonne mise en place du dispositif sur le terrain et des relations avec le ministère de l'intérieur ;
- Le pôle « **sécurité, ordre public et circulation** », regroupant les services de police, de gendarmerie et des sapeurs-pompiers, aura pour charge la sécurité incendie, la sécurisation du site et de ses abords et surveillera également les points d'accès au site, en liaison avec la direction de la voirie du Conseil général et la SNCF ;
- Le pôle « **santé et secours à personne** » associera le service départemental d'incendie et de secours au service médical d'urgence (SMUR) en vue de porter secours aux festivaliers, de procéder aux évacuations vers les centres hospitaliers et de prévenir les risques, notamment en matière de toxicomanie.
- Le pôle « **sécurité sanitaire et environnementale** », impliquant l'Agence régionale de santé (ARS) et la direction départementale de la protection des populations (DDPP) a en charge le contrôle des activités commerciales, l'hygiène du site (eau, déchets, toilettes), les nuisances sonores et le contrôle des animaux.

**Les élus locaux seront étroitement informés** des modalités d'organisation du festival et du déroulement de la manifestation.